

# Le « tribunal de guerre » d'Obama à Guantanamo à l'œuvre

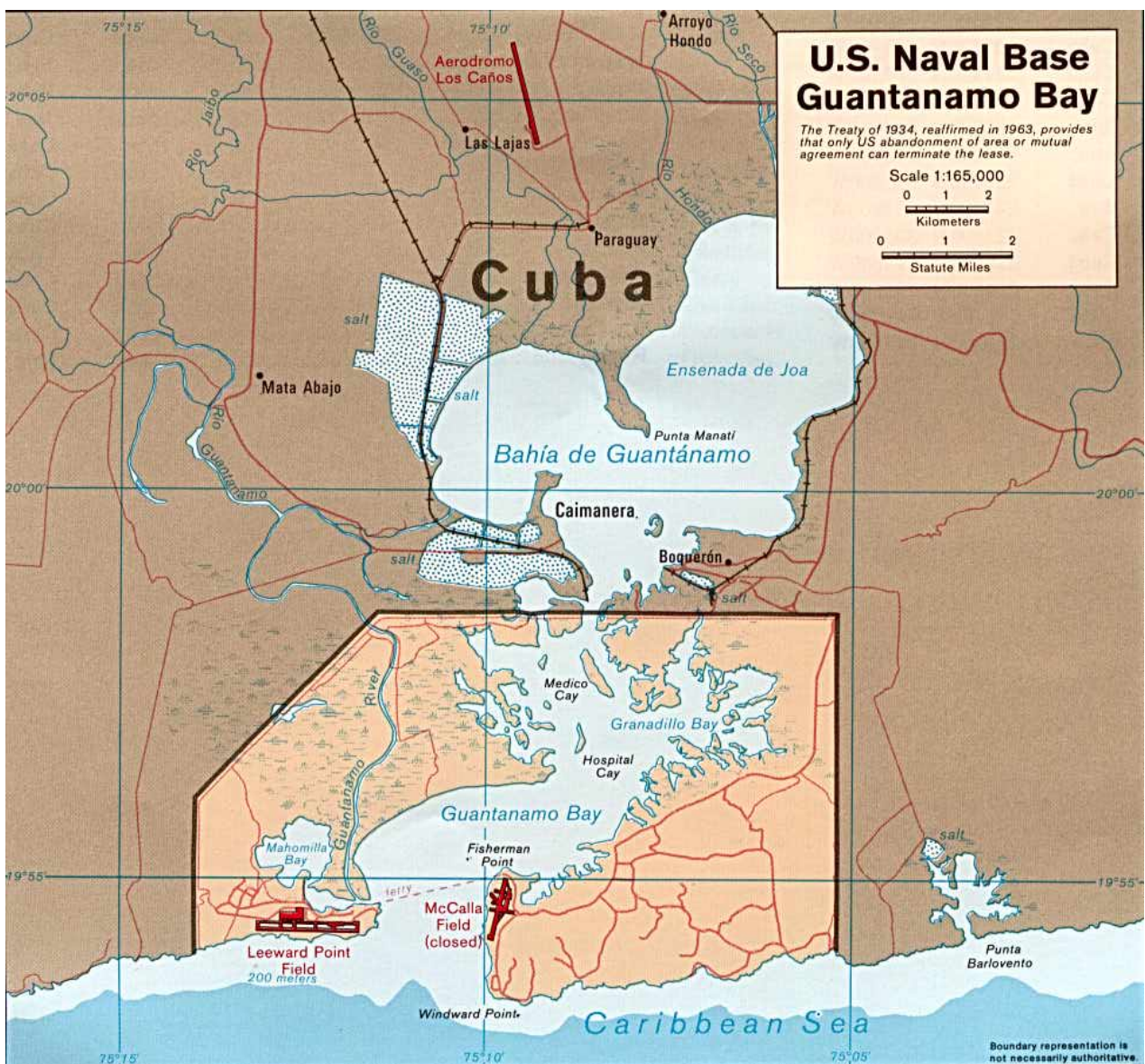
Par [Bill Van Auken](#)

Mondialisation.ca, 27 avril 2012

[wsws.org](http://www.wsws.org) 27 avril 2012

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)



Derrière les clôtures surmontées de barbelés du camp de détention de la Baie de Guantanamo à Cuba, les procès du « tribunal de guerre, » tel qu'il est officiellement désigné, ont repris leur cours normal sous la nouvelle direction du gouvernement Obama.

Des auditions préalables aux procès ont lieu pour deux affaires qui devraient être entendues sous la présidence d'un juge militaire, le colonel de l'armée de terre James Pohl. Elles seront débattues devant un jury d'officiers américains sélectionnés avec soin, et les accusés encourrent la peine de mort.

Le premier cas est le procès pour assassinat d'Abd al Rahim al Nashiri, accusé d'être l'architecte de l'attentat suicide du 12 octobre 2000 contre le destroyer USS Cole au large du Yémen, où 17 marins américains ont perdu la vie. Le second vise Khalid Sheikh Mohammed et quatre autres hommes accusés d'avoir organisé les attentats du 11 septembre 2001. Dans l'affaire du 9/11, la lecture de l'acte d'accusation est fixée au 5 mai.

Le caractère de ce genre de « justice » militaire a été mis en évidence dans les requêtes déposées cette semaine dans l'affaire Nashiri. Les avocats de ce Saoudien de 47 ans, qui est maintenu en détention depuis 2002, d'abord par la CIA puis par l'armée, ont demandé au juge que leur client ne soit pas menotté au sol quand il est en entretien avec eux, contrairement à la procédure normale à Guantanamo.

Les avocats ont avancé que, menotté de la sorte, Nashiri n'était pas en mesure de participer à la préparation de sa défense parce que cela lui faisait revivre les traumatismes qu'il avait subis dans la même position durant des années de tortures imposées par la CIA pendant sa détention. La requête a soulevé une brève controverse quant à savoir si les médias seraient autorisés à entendre Nashiri décrire sa torture, ou si ce témoignage devait être fait à huis clos. Le juge militaire a contourné la difficulté en faisant droit à la requête sans demander à Nashiri de témoigner.

La raison du refus de divulguer ces informations sur la torture est claire. Un rapport de l'inspecteur général de la CIA en 2004 [en anglais], dont de nombreuses informations ont été raturées, donne une idée des méthodes criminelles auxquelles Nashiri a été soumis. Ce rapport admet que Nashiri a subi 83 simulations de noyade, une torture qui a été considérée comme un crime de guerre après la Seconde guerre mondiale.

Une autre technique, décrite dans le rapport comme « non autorisée, » consistait à faire fonctionner un marteau-piqueur juste à côté de la tête du détenu debout, nu et encagoulé. Dans le même genre, on armait un pistolet placé sur sa tempe à plusieurs reprises au cours de ce que l'agence appelle « des simulations d'exécutions. »

Les interrogateurs l'ont menacé de faire venir sa mère au centre de torture et de la violer sous ses yeux. Il a été pendu par les bras, attachés dans le dos, jusqu'à ce que les interrogateurs craignent qu'il ne se démette les deux épaules. Sa peau a été mise à vif avec une brosse de toilettes et ils ont délibérément marché sur ses entraves de pieds pour qu'elles entaillent sa chair. Ils l'ont également pris à la gorge, bloquant la carotide jusqu'à ce qu'il s'évanouisse, puis l'ont ranimé, à plusieurs reprises. Il a aussi été soumis au froid extrême, à la privation de sommeil et à des bruits insupportables.

Les interrogateurs ont également été accusés d'utiliser de la fumée comme « technique d'interrogatoire approfondi » mais, pour leur défense, ils ont dit qu'ils ne fumaient des cigares que pour couvrir la puanteur de la cellule où Nashiri était enfermé toute la journée.

Ces tortures ont permis d'obtenir des confessions de Nashiri non seulement pour l'attentat du Cole, mais aussi pour de nombreux autres actes et projets, il a même reconnu qu'Oussama Ben Laden possédait une bombe atomique. Quand il a comparu devant un

tribunal militaire en 2008, il a affirmé avoir fait de fausses dépositions pour que la torture s'arrête.

Dans un mémoire déposé à la commission militaire de Guantanamo en juillet dernier, les avocats de Nashiri ont avancé que le gouvernement américain n'avait pas « l'autorité morale » pour le juger. « En torturant M. Al Nashiri et en le soumettant à des traitements cruels, inhumains et dégradants, les États-Unis ont perdu leur droit à le juger et certainement à le tuer, » y est-il écrit. « En appliquant des sévices physiques et psychologiques, le gouvernement a pratiquement déjà tué l'homme qu'il a interpellé il y a 10 ans. »

Aucun responsable américain – que ce soit de la Maison-Blanche, du ministère de la justice qui a validé ces méthodes, ou parmi les interrogateurs de la CIA – n'a été mis en accusation pour une quelconque infraction relative à ces tortures systématiques. Le gouvernement d'Obama est régulièrement intervenu pour mettre fin aux procédures de dédommagement des victimes de tortures.

Les tribunaux de guerre réunis pour les procès de Nashiri et de Sheikh Mohammed et ses co-accusés n'ont rien de neuf. Ils ne font que reprendre les opérations là où elles avaient été interrompues temporairement par l'élection d'Obama en 2008.

Le candidat Obama avait juré de restaurer les « idéaux » et les « valeurs » de l'Amérique en fermant Guantanamo, en réhabilitant l'habeas corpus [le droit de connaître les motifs d'une arrestation et d'être en liberté sous caution tant qu'aucune condamnation n'est intervenue, ndt], et soit de juger, soit de relâcher les détenus qui y étaient. L'un de ses premiers actes de président a été de publier un décret selon lequel ce camp devait fermer dans l'année.

Les procédures militaires en cours contre Nashiri, Sheikh Mohammed et les autres avaient été suspendues et il avait été annoncé qu'ils comparaitraient devant des tribunaux civils. Mais, face à l'opposition des républicains et d'une grande partie des démocrates de droite au Congrès, Obama a capitulé, signant des lois qui, pour résumer, ont fait de Guantanamo et des tribunaux militaires montés spécialement pour l'occasion, des aspects permanents de l'Etat américain.

Ces tribunaux, qui ont été remaniés à plusieurs reprises pour tenter de leur donner un vernis de légalité, sont conçus d'emblée pour aboutir au verdict voulu par l'Etat. Cela transparaît dans la composition militaire du jury, dans les règles d'administration des preuves qui permettent de présenter des informations obtenues sous la torture, et dans le contrôle complet de l'accusation sur la procédure. S'ils sont effectivement publics, les procès doivent être diffusés dans les médias avec un délai de 40 secondes, ce qui permet à des agents anonymes des services de renseignement d'effacer tout témoignage considéré comme gênant.

Même dans le cas très improbable où les accusés seraient acquittés, ils seraient simplement renvoyés dans leurs cellules de Guantanamo pour y être détenus comme « combattants ennemis » tant que durera l'éternelle « guerre contre le terrorisme. »

Qu'un tel tribunal digne d'un Etat policier soit maintenant une institution permanente, inscrite dans la loi américaine, constitue un avertissement majeur. Plus récemment, Obama a promulgué une loi lui accordant le droit de maintenir en détention pour une durée indéterminée toute personne, y compris un citoyen américain, sans qu'elle soit présentée à

un juge, sur la simple base d'allégations non prouvées qu'elle serait un « terroriste. » Son ministre de la justice a publiquement proclamé le « droit » du président à ordonner l'assassinat des terroristes supposés, y compris de citoyens américains.

Le développement abject de méthodes dignes d'un Etat policier qui s'est poursuivi depuis l'ère Bush jusqu'au gouvernement Obama n'est pas simplement le produit d'une idéologie politique ou juridique particulière, c'est surtout le résultat de contradictions profondes et objectives dans le capitalisme américain et mondial.

Dans le contexte d'une crise prolongée du système d'exploitation et de niveaux sans précédent d'inégalité sociale, les procédures authentiquement démocratiques sont devenues impraticables. Craignant la montée des mouvements sociaux et un regain des luttes de classes, l'élite financière prépare de nouvelles méthodes de répression pour défendre son pouvoir et ses privilèges.

Les tribunaux de guerre qui débutent leurs sessions à Guantanamo pourraient bien anticiper sur leur usage plus large contre les travailleurs américains, annulant tous les droits démocratiques et constitutionnels fondamentaux acquis depuis plus de deux siècles.

Cette menace ne peut être contrée que par la classe ouvrière mobilisant sa force indépendante dans une lutte politique pour mettre fin au capitalisme et réorganiser la vie sociale et économique afin de répondre aux besoins de la grande majorité et non aux désirs de profits d'une minuscule élite.

Article original, [WSWS](#), paru le 14 avril 2012

La source originale de cet article est [wsws.org](#)  
Copyright © [Bill Van Auken](#), [wsws.org](#), 2012

---

Articles Par : [Bill Van Auken](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)